

PAROLE AUX ÉLUS

Elus de l'opposition

Quartier Prioritaire du Clairval : faut-il s'en réjouir ?

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit la politique de la Ville envers les quartiers défavorisés et leurs habitants ; elle est mise en oeuvre au moyen du Contrat de Ville. Son objectif : assurer l'égalité entre les territoires, réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines, et enfin améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Le quartier du Clairval est désormais défini comme Quartier Prioritaire sur proposition de l'Etat qui se base essentiellement sur deux critères : quartier où le revenu moyen des habitants est plus faible que celui de l'agglomération et du territoire national, et dont la population est suffisamment importante (plus de 1000 habitants en ce qui concerne le Clairval).

Certes, des moyens supplémentaires devraient pouvoir voir le jour pour aider les personnes concernées, et nous nous en réjouissons ; mais le quartier du Clairval n'est-il pas représentatif d'un malaise plus profond, qui dépasse la notion de quartier, car il s'agit bien d'une ville qui s'appauvrit et dont l'attractivité est remise en question.

2 chiffres pour illustrer cela :

Le pourcentage des logements sociaux à Lillebonne avoisine les 48% alors que la moyenne nationale (PLH) s'élève à 18%, Seulement 34% des foyers fiscaux sont assujettis à l'impôt à Lillebonne.

Le Plan Local de l'Habitat porté par l'Agglomération a été retoqué par la Préfecture en 2023 car, entre autres, le pourcentage de logements sociaux a été jugé trop élevé à Lillebonne en prenant en compte la situation existante et les futurs projets de construction de logements à vocation sociale ; forts de notre analyse corroborée par la Préfecture, nous demandons instamment à la municipalité de revoir ses projets urbanistiques afin de répondre aux enjeux liés à une véritable mixité sociale et ainsi permettre à Lillebonne de redevenir une ville ouverte à tous.

Patrick Cibois, Sylvie De Milliano, Arlette Lecacheur, Patrick Walczak, Jean-Yves Gognet, Amel Takarli, Anne-Lise Couture